

Nous l'aurions prise nous-mêmes, nous du Haut-commissariat qui avons participé à la campagne, publique et privée, que nous n'aurions pas été plus satisfaits.

La diplomatie publique a connu sa consécration lorsque le *Scientific American*, dans son édition d'octobre 1975, a publié une longue analyse du CANDU où celui-ci était comparé aux réacteurs à eau légère américains. L'article a été écrit à la suite

de l'intervention, auprès des rédacteurs de la revue à New-York, du représentant européen du magazine, établi à Londres, qui avait entendu parler du CANDU par le biais du service de presse de *Canada House*. Entre autres, l'article disait: «... la filière CANDU peut rivaliser avec les actuelles filières de production nucléaire américaines.» Est-ce là ce qu'on entend par «désuet»?

Les ambiguïtés de la politique nucléaire du Canada

par Albert Legault

La France est accusée à tort ou à raison d'avoir contribué au développement du programme nucléaire d'Israël, dans la mesure où ce pays s'est servi, au départ, d'un réacteur nucléaire français pour obtenir les matières fissiles nécessaires à la fabrication de bombes nucléaires. On n'est pas loin dans certains milieux de prétendre que l'«engin» nucléaire indien expérimenté en 1974 à des fins, dit-on, pacifiques, a été dû largement au produit de la technologie canadienne, notamment dans le domaine des réacteurs nucléaires indiens construits en étroite collaboration avec le Canada.

Il semble bien que c'est à partir du réacteur canado-indien (CIR) de Trombay que l'Inde a isolé le plutonium nécessaire à la fabrication de son premier «engin» nucléaire. Il appert également que l'Inde a utilisé son propre uranium naturel — dont elle est d'ailleurs fort bien dotée — pour obtenir son plutonium. Le Canada ne serait donc responsable que dans la mesure où la technologie canadienne — et non les matières fissiles — a servi indirectement à accélérer un processus dans lequel l'Inde s'est engagée. Moralement toute la question est donc de savoir si l'Inde aurait véritablement développé son programme nucléaire sans l'assistance nucléaire canadienne. Personne ne pourra jamais, bien sûr, répondre à cette question puisqu'il est impossible de créer en réalité une situation

ante qui pourrait être conforme à l'hypothèse que l'on pose en théorie *ex post facto*. Quoi qu'il en soit, c'est dans toute cette affaire la surprise du Canada qui étonne le plus, car un observateur attentif de la situation internationale pouvait d'ores et déjà prévoir dès 1972, sinon bien avant selon d'autres spécialistes, que l'Inde était loin d'avoir renoncé à l'«option nucléaire».

Or, dans le domaine de la technologie nucléaire, il est beaucoup d'autres pays que l'Inde qui bénéficient du concours canadien en matière de réacteurs nucléaires ou de fournitures de matières fissiles. Certains de ces pays, de surcroît, n'ont jamais ratifié le traité de non-prolifération de 1968. A telle enseigne l'Argentine, le

M. Legault est professeur de science politique à l'Université Laval et directeur général du Centre québécois des relations internationales. Spécialiste des études sur la stratégie, il est l'auteur d'articles sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces et sur Chypre, parus antérieurement dans Perspectives internationales. De 1966 à 1968, M. Legault a occupé à Paris le poste de directeur adjoint du Centre international d'information sur les opérations de maintien de la paix. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.